

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

E X T R A I T du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE SEIZE et le 22 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 16 SEPTEMBRE 2016, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mmes Marie-Josée HENRARD - Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE, Adjoint - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON

ABSENTS ET EXCUSES : M. Serge BALAO - Mme Nicole COUTANT - M. Bruno CASSEN -

M. Christophe BARDIN démissionnaire. En attente de la confirmation du suivant de liste.

POUVOIRS :

M. Serge BALAO donne pouvoir à M. André DROUIN

Mme Nicole COUTANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BONJEAN

M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT

SECRETARE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

OBJET : VILLE DE DAX : CANDIDATURE AU LABEL "VILLE D'ART ET D'HISTOIRE"

Station thermale réputée, Dax possède un patrimoine historique, culturel et architectural de grande qualité. Consciente de ses richesses, la Municipalité souhaite développer une véritable politique patrimoniale et culturelle centrée sur la médiation et capable de mettre en valeur l'ensemble de ces atouts.

La Ville fait le choix aujourd'hui d'engager un processus de candidature au label « Villes d'art et d'histoire », une distinction de qualité qui récompense les territoires investis dans la protection et la valorisation de leur patrimoine architectural, rural, paysager, industriel et culturel.

Créé en 1985 par le Ministère de la Culture en partenariat avec les collectivités territoriales, ce label a vocation à distinguer les communes qui s'engagent à mettre en œuvre une politique de sensibilisation et d'animation valorisante à destination des habitants et des touristes pour qu'ils puissent découvrir les richesses patrimoniales de leur territoire. Le réseau des Villes et Pays d'art et d'histoire labellisés regroupe aujourd'hui 186 collectivités.

Les objectifs du label sont ainsi définis :

- Réunir tous les acteurs de la Ville en donnant une cohérence aux politiques déployées ;
- Transmettre aux différentes générations les clefs de lecture de l'espace commun et de son évolution ;
- Sensibiliser habitants et professionnels à leur environnement, à la qualité architecturale, urbaine et paysagère ;

- Présenter aux habitants, touristes et curistes, le patrimoine dans toutes ses composantes ;
- Encourager tous les Dacquois à devenir ambassadeurs de la cité et de son territoire ;
- Favoriser l'attractivité du territoire en développant pleinement le tourisme culturel.

Depuis le début de l'année 2016, les collectivités candidates doivent désormais réaliser un pré-dossier récapitulatif pour être éligibles au label. Ce document préalable au dépôt de la candidature doit permettre, au jury composé de représentants de la DRAC, d'évaluer la pertinence de chaque demande. Il doit être composé :

- D'une présentation écrite du périmètre et d'une argumentation de ce choix,
- d'une présentation détaillée des politiques mises en œuvre par la municipalité dans le domaine de l'architecture, du patrimoine, de l'urbanisme et du paysage.

Afin de mener à bien son projet et pour que ce dernier soit intégré à une politique plus globale, une méthodologie de travail transversale a été mise en œuvre, associant élus et techniciens de la Ville (notamment la Direction Générale des Services, le Pôle Culture et Patrimoine, la Direction de l'Urbanisme, le Service Parcs et Jardins, le Musée de Borda et l'Office de Tourisme et du Thermalisme, la Régie Municipale des Eaux) pour recueillir des propositions et valider les choix retenus.

La phase de définition du projet a permis d'aboutir au diagnostic structuré et partagé autour de la notion « Dax, Source d'Inspiration », déclinée en cinq thèmes :

- Le thermalisme ;
- La villégiature ;
- L'exception festive et culturelle dacquoise ;
- Le patrimoine naturel et paysager des bords de l'Adour ;
- Un héritage archéologique et architectural permettant de retracer deux millénaires d'histoire.

La phase de finalisation du pré-document de candidature est en cours d'achèvement avec comme objectif, le dépôt du dossier à la DRAC au cours du mois de septembre 2016.

**SUR PROPOSITION DE MADAME VALERIANE ALEXANDRE, CONSEILLERE MUNICIPALE
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

AUTORISE Monsieur le Maire à faire acte de candidature au Label 'Ville d'art et d'histoire',

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents relatifs à la candidature de la Ville de Dax au label « Ville d'art et d'histoire ».

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20160922-12-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Gabriel BELLOCQ
Conseiller départemental des
Landes**

Affichée le : 23 Septembre 2016

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».